

Historique de l'infrastructure qualité en Tunisie

- 1895 : création du service des poids et mesures (métrologie légale)
- 1899 : loi n° 99-40 du 10 mai 1999 relative à la métrologie légale,
- 1969 : création du premier centre technique CNCC
- 1982 : loi n°82-66 relative à la normalisation et la qualité et création de l'INNORPI
- 1982 : création de CTMCCV et CETIME
- 1988 : création du laboratoire central et d'essais LCAE par la Loi n° 88-24 en date du 14/04/1988
- 1990 : création du CETTEX
- 1994 : loi n°94-70 relative au système national d'accréditation et création du TUNAC
- 1995 : accord OTC de l'OMC
- 1996 : création du CETIBA, PACKTEC, CTAA, CTC
- 2008 : loi n°2008-12 relative au système national de métrologie et création de l'ANM
- 2009: la loi n° 2009-38 du 30 juin 2009 relative à la normalisation
- 2019 : loi n° 2019-38 relative à l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité

L'infrastructure qualité en chiffres en Tunisie

- L'INNORPI dispose de 130 Commissions Techniques couvrant tous les secteurs d'activités (industrie, agroalimentaire, énergie, mines, santé, sécurité et services,),

- L'INNORPI a développé plus de 17850 normes,
- L'INNORPI est membre à plus de quinzaine d'organisations régionales et internationales : ISO, IEC, CEN, CENELEC, SMIIC, AIDMO, OMPI, ...
- Un réseau national de laboratoires d'analyses et d'essais : 230 Laboratoires (sans le domaine de la santé), dont 62% relevant du secteur public
- 88 Laboratoires appartenant aux structures sous la tutelle du Ministère de l'Industrie : 40 Laboratoires au niveau de LCAE, 48 laboratoires au niveau des 8 centres technique,
- Plus de 2800 Analyses et essais couverts dans tous les domaines industriels.

Aujourd'hui la Tunisie est dotée d'un système national en matière de qualité harmonisé avec ses homologues à l'échelle régionale et internationale.

Le TUNAC est reconnu par l'ILAC, l'IAF et l'EA, ce qui assure la reconnaissance internationale des certificats de conformité délivrés par les Organismes d'Evaluation de Conformités accrédités par le TUNAC.

Les exportations tunisiennes sont basées de plus en plus sur des produits à forte valeur ajoutée, d'où le rôle de l'innovation et la qualité comme des piliers de la compétitivité du tissu industriel tunisien,

La Tunisie aujourd'hui pourra tirer le meilleur parti des grandes mutations du contexte international du commerce en adoptant la

nouvelle stratégie industrielle et d'innovation à l'horizon 2035 permettant de saisir les opportunités offertes par le redéploiement industriel post-Covid des entreprises européennes et tirer parti de la nouvelle donne géopolitique en s'affirmant comme un pont économique entre l'Europe et l'Afrique, réussir la transition écologique, énergétique et alimentaire et s'inscrire pleinement dans la transition digitale nationale et internationale.

La Tunisie semble prédisposée à jouer un rôle plus positif de trait d'union politique et de pont économique entre Europe et Afrique. C'est à la faveur d'une adaptation de son insertion commerciale internationale qu'elle pourra tirer le meilleur parti des reconfigurations géoéconomiques en cours et favoriser son développement industriel et technologique à court et moyen terme.

La Tunisie a conclu des accords commerciaux bilatéraux avec l'Egypte, le Maroc, la Turquie, mais beaucoup de grandes opportunités avec les autres pays africains notamment via la COMESA et le ZLECAF.

Le développement durable constitue un horizon stratégique qui va imposer aux exportateurs tunisiens de nouvelles exigences réglementaire liés à la conformité environnementale des produits, d'où la nécessité de noter l'écosystème de promotion des exportations des systèmes de veille normative et réglementaire et veille de marché efficaces.

Résilience face aux exigences des marchés internationaux

Les exigences des marchés internationaux est une thématique importante et déterminante du potentiel d'exportation des entreprises tunisiennes.

En plus l'économie et l'industrie tunisiennes doit s'adapter aux grandes mutations du contexte international du commerce notamment en matière d'exigence réglementaire et des obstacles techniques au commerce, de ce fait la promotion de l'export et la facilitation d'accès aux marchés internationaux oblige la Tunisie d'avoir un système national de qualité harmonisé et reconnue à l'échelle internationale

En revanche la Tunisie s'est engagée depuis les années 80, dans une politique d'ouverture de son économie sur le marché international.

Cette politique a été renforcée par l'adhésion de la Tunisie en 1990 au **GATT *General Agreement on Tariffs and Trade* accord général sur les tarifs douaniers et le commerce**, puis en 1995 à l'OMC et par la signature de plusieurs accords notamment celui d'Association avec l'Union Européenne en 1995.

L'Accord d'Association conclu en 1995 entre la Tunisie et l'Union Européenne (UE) visant la mise en place d'une zone de libre- échange entre la Tunisie et l'UE à l'échéance 2008, stipule dans ses articles 40 et 51 que les deux parties mettent en œuvre les moyens propres à

promouvoir l'utilisation par la Tunisie des règles et techniques de la Communauté Européenne relatives à la qualité des produits industriels.

Depuis l'entrée en vigueur de cet accord, la Tunisie veille à la conception, le développement et la mise en œuvre d'une IQ efficace et pertinente, en assurant son harmonisation avec ses homologues étrangers, et aboutir à des accords de reconnaissance mutuelle des certificats d'évaluation de la conformité pour réduire les obstacles au commerce.

IL est également à noter que l'infrastructure nationale de la qualité est le cadre institutionnel complet (public et privé) exigé pour établir et mettre en œuvre la normalisation, la métrologie, l'accréditation et les services d'évaluation de la conformité (inspection, essais et certification des produits et systèmes) nécessaire pour fournir des preuves acceptables que les produits et services satisfont des exigences définies des pouvoirs publics ou du marché (exigences contractuelles ou inférées).

Le développement d'une infrastructure de la qualité dans un pays est une condition nécessaire pour protéger la santé et garantir la sécurité des consommateurs, améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, faciliter l'accès aux marchés internationaux et protéger l'environnement.

L'infrastructure qualité est un prérequis demandé pour signer des accords de reconnaissance mutuelle d'évaluation de conformité entre les pays.

Le ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie a ouvert depuis des années à mettre à niveau toutes les composantes de l'IQ (normalisation, certification, évaluation de la conformité, accréditation et métrologie) en renforçant l'harmonisation du système national conformément aux spécifications internationales.

Elaboré par M. Adel SLIMI : Sous-directeur des industries électriques et électroniques.